



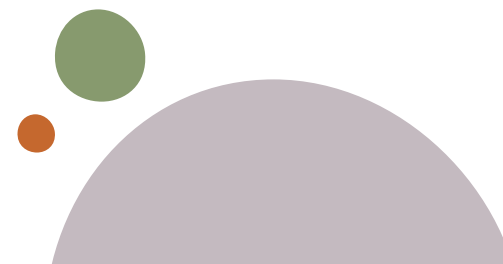
Neomansio
crématoriums de service public

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2021



TABLE DES MATIÈRES

1. Associés & organes statutaires	5	5. Les mesures sanitaires bouleversent notre activité	
1. Les associés		A. Nos missions et valeurs de service public	
2. Organes de Gestion et de Contrôle au 31 décembre 2021		B. Notre personnel	
A. Conseil d'administration		C. Notre activité	
B. Comité de rémunération			
C. Comité d'audit			
D. Collège des Contrôleurs aux comptes			
3. Organigramme fonctionnel			
A. Direction			
B. Coordinateurs de sites			
2. Les organes statutaires	8	4. Rapport de rémunération 2021	16
1. Assemblée générale			
2. Conseil d'administration			
3. Comité de rémunération			
4. Comité d'audit			
3. Rapport du Conseil d'administration	11	5. L'activité de nos Centres Cinéraires	18
1. Le Centre Cinéraire de Neufchâteau : la fin... et le début...		1. Nos différents secteurs	
A. La fin du chantier de construction		A. Les Crématoriums	
B. Le début de l'activité		B. Le Funérarium	
C. Les dernières démarches administratives		C. Les Services HoReCa	
D. La formation du personnel par parrainage		D. Les Parcs Mémoires	
E. Se faire connaître		2. Le personnel	
2. Le Centre cinéraire de Héron : répondre à un besoin croissant en province de Liège		3. Les résultats financiers	
3. Centre cinéraire de Liège : la rénovation se poursuit		A. Le bilan	
4. L'aide à des organisations caritatives qui œuvrent à des défis de notre époque		B. Le compte de résultats	
		C. Le plan financier pluriannuel	
		4. Liste des adjudicataires	
		5. Rapport du Collège des Commissaires	
		Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société S.C. NEOMANSIO pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	
		6. Comptes annuels	
		6. Annexes	40
		1. Rapport annuel d'évaluation 2021 des rémunérations	
		2. Rapport annuel de rémunération	





1

ASSOCIÉS & ORGANES STATUTAIRES

1. Les associés

Communes :

Ans	Herve	Seraing
Aubel	Jalhay	Soumagne
Awans	Juprelle	Sprimont
Aywaille	Kelmis	Spa
Baelen	Liège	Stavelot
Bassenge	Lierneux	Stoumont
Beyne-Heusay	Limbourg	Theux
Blegny	Lontzen	Thimister-Clermont
Büllingen	Malmedy	Trois-Ponts
Burg-Reuland	Marchin	Trooz
Chaufontaine	Nandrin	Verviers
Dalhem	Neufchâteau	Visé
Dison	Neupré	Waimes
Engis	Olne	Wanze
Esneux	Oreye	Waremme
Eupen	Oupeye	Welkenraedt
Flémalle	Pepinster	
Fléron	Plombières	
Grâce-Hollogne	Raeren	
Herstal	Remicourt	

Provinces :

Province de Liège

Province de Luxembourg

Coopérateurs :

Coopérateurs : Liège, Herstal (1991) ; Welkenraedt (2003) ; Ans, Aubel, Awans, Aywaille, Baelen, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaufontaine, Dalhem, Dison, Engis, Esneux, Eupen, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herve, Jalhay, Juprelle, Kelmis, Lierneux, Limbourg, Lontzen, Malmedy, Marchin, Nandrin, Neupré, Olne, Oreye, Oupeye, Pepinster, Plombières, Raeren, Remicourt, Seraing, Soumagne, Sprimont, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Trooz, Verviers, Visé, Waimes, Wanze, Waremme, la Province de Liège (2009) ; Büllingen, Burg-Reuland et la Province de Luxembourg (2016) ; Neufchâteau (2018)

Rapport d'activités présenté le jeudi 30 juin 2022 à l'Assemblée générale ordinaire des Associés – 31^{ème} exercice

2. Organes de Gestion et de Contrôle au 31 décembre 2021

A. Conseil d'administration

Président

Louis Maraite

Vice-Président

Miguel Fernandez

Administrateurs

Carine Clotuche

André Denis

Sarah El Hasnaoui

Michel Faway

Guy Krettels

Fiona Krins

Giuseppe Maniglia

Léon Martin¹

Thierry Missaire

Bernard Moinet

Michèle Mons delle Roche²

Marie-Jeanne Omari Mwayuma

Joseph Simons

Michaël Gonzalez Garcia

Secrétaire

Philippe Dussard

Invité permanent

Damien Gérardon

B. Comité de rémunération

Sarah El Hasnaoui

Léon Martin¹

Thierry Missaire

Bernard Moinet

Marie-Jeanne Omari Mwayuma

Secrétaire

Philippe Dussard

Invité permanent

Damien Gérardon

C. Comité d'audit

Michel Faway

Fiona Krins

Léon Martin¹

D. Collège des Contrôleurs aux comptes

HLB Belgium

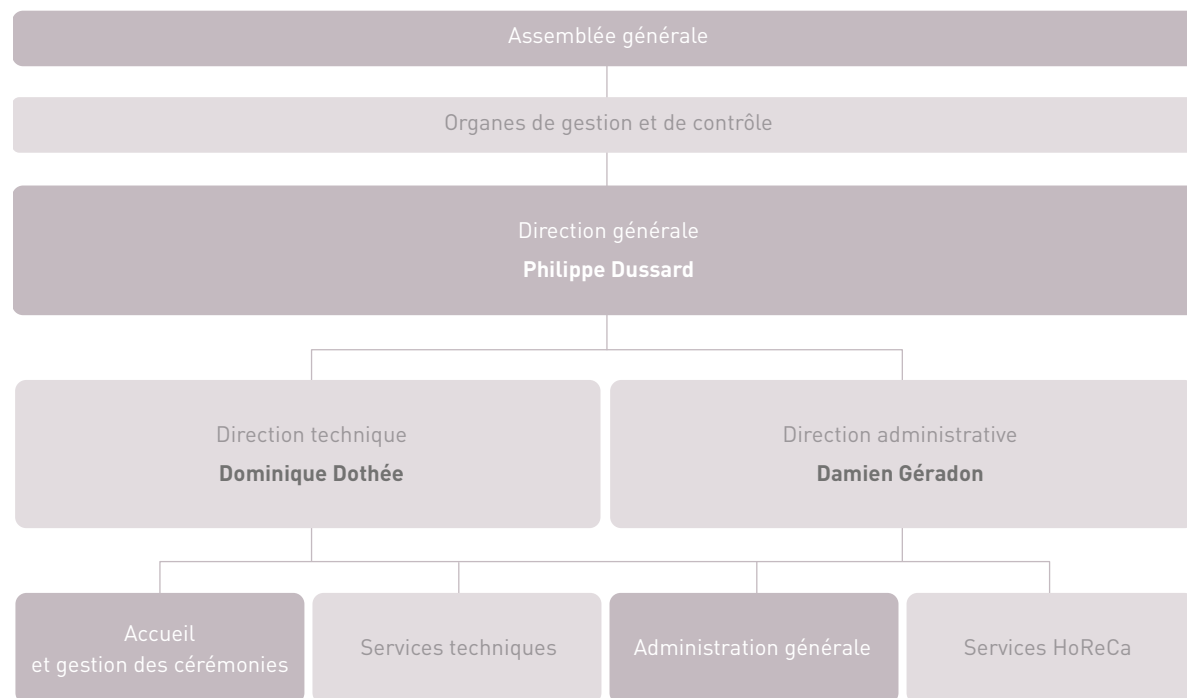
Quai des Vennes 18

4020 Liège

¹ jusqu'au 3 septembre 2021

² du 3 septembre au 19 novembre 2021

3. Organigramme fonctionnel



A. Direction

Direction générale : **Philippe Dussard**
Direction technique : **Dominique Dothée**
Direction administrative et financière : **Damien Gérardon**

B. Coordinateurs de sites

Welkenraedt : **Anne-Pascale Schmetz**
Neufchâteau : **Corinne Prudhomme**

Crématorium de Liège



Crématorium de Welkenraedt



Crématorium de Neufchâteau



2

LES ORGANES STATUTAIRES

1. Assemblée générale

Deux assemblées générales ordinaires se sont tenues en 2021 :

- L'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2021 a examiné et approuvé le rapport d'activités 2020, le rapport du Collège des contrôleurs aux comptes, le bilan, le compte de résultats et ses annexes, le rapport de rémunération 2020 et a donné décharge aux administrateurs ainsi qu'au collège des contrôleurs aux comptes ;
- L'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2021 a nommé un nouvel administrateur à la suite d'une démission, a examiné et approuvé l'évaluation du plan stratégique pour l'année 2022 ainsi que les propositions budgétaires et a nommé le réviseur et fixé sa rémunération.

2. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni dix fois afin d'assurer la gestion stratégique et courante de l'intercommunale : les 22 janvier, 19 février, 19 mars, 30 avril, 28 mai, 25 juin, 3 septembre, 15 octobre, 19 novembre et 10 décembre 2021. À huit reprises, la réunion s'est déroulée par visioconférence afin de respecter au mieux les mesures de distanciation sociale tout en respectant les législations relatives à la tenue des réunions des organes des intercommunales.

Les travaux abordés ont concerné les points suivants :

- analyser et approuver le rapport d'activités de l'exercice 2020, les annexes, le bilan et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 ;
- lire, analyser et approuver les procès-verbaux des Conseils d'administration ;
- suivre et analyser nos indicateurs financiers et de gestion ainsi que les statistiques mensuelles ;
- prendre connaissance et analyser les statistiques annuelle 2020 relatives à la crémation en Belgique et dans notre intercommunale ;
- arrêter les décisions de gestion de personnel (engagements, prolongation de contrats, attribuer les interruptions de carrière, licenciement, profils de fonctions...) ;
- fixer l'ordre du jour des assemblées générales du 24 juin 2021 et du 16 décembre 2021 ;
- examiner et adopter l'évaluation du plan stratégique 2020-2021-2022 ;
- examiner et adopter les propositions budgétaires 2022 ;
- approuver les cahiers spéciaux des charges et le mode de passation des marchés publics ;
- attribuer des marchés publics ;
- approuver les avenants dans le cadre du marché public relatif à la construction du Centre cinéraire de Neufchâteau ;
- prendre connaissance des décisions de la Tutelle (SPW) ;
- approuver le calendrier des réunions des instances de gestion de l'intercommunale ;
- prendre connaissance de l'évolution du dossier relatif au centre cinéraire de Neufchâteau (avancement du chantier, architecture du bâtiment, parc mémoriel, techniques spéciales, planning de fin de chantier, conférence de presse...) ;
- adopter les règlements du centre cinéraire de Neufchâteau et de son parc cinéraire forestier ;
- prendre connaissance de l'évolution du dossier relatif au projet d'implantation d'un Centre cinéraire à Héron ;
- approuver le choix du terrain sur lequel sera érigé le futur centre cinéraire de Héron et adopter la procédure d'acquisition ;
- approuver le rapport de rémunération 2020 ;
- prendre connaissance du rapport du Comité de rémunération relatif à l'évaluation des rémunérations et avantages en 2020 ;
- prendre connaissance du rapport du Comité d'audit relatif au suivi de la mission de contrôle du réviseur et à l'analyse des états financiers de l'année 2020 ;

- présenter le rapport de gestion et le rapport d'activités 2020 lors d'une séance publique ;
- entreprendre une réflexion sur le thème relatif à la concurrence des entrepreneurs de pompes funèbres ;
- adopter une règle d'attribution des sommes perçues dans le cadre du recyclage des métaux issus de la crémation ;
- décider de prolonger l'adhésion à la Fondation Cité Miroir ;
- analyser et suivre les mesures prises dans le cadre de la pandémie (vis-à-vis de notre personnel et de nos activités) ;
- acter la démission d'un administrateur ;
- coopter un nouvel administrateur.

3. Comité de rémunération

Le Comité de rémunération s'est réuni le 19 mars 2021 afin d'établir le rapport d'évaluation écrit conformément à la disposition reprise à l'article L1523-17 §2 alinéa 3 du CDLD et d'approuver le procès-verbal de la réunion précédente.

4. Comité d'audit

Le Comité d'audit s'est réuni le 23 avril 2021 afin de finaliser son rapport relatif au suivi de la mission de contrôle du réviseur et à l'analyse des états financiers de l'année 2020.





3

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de l'exercice 2021, de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre et les annexes réglementaires.

2021 restera pour notre intercommunale une année très importante car c'est le 21 avril que son troisième Centre cinéraire a ouvert ses portes à Neufchâteau. Bien plus qu'une simple étape dans l'histoire de notre société, il s'agit d'un service public que nous apportons à l'ensemble de la population de cette région démunie jusqu'ici d'une telle infrastructure.

Pour être prêt à relever les défis des prochaines années et pérenniser l'activité de notre intercommunale, nous consolidons notre encrage en province de Liège en poursuivant la rénovation de notre site liégeois et en développant le dossier de création d'un Centre cinéraire à Héron dans l'arrondissement de Huy-Waremme.

À nouveau cette année, les mesures de restriction prises dans le cadre de la pandémie due à la Covid-19 auront eu un impact non négligeable sur l'activité de nos Centres cinéraires, sur la gestion de notre personnel et bien évidemment sur les familles et proches des défunts qui fréquentent nos différents sites.

1. Le Centre Cinéraire de Neufchâteau : la fin... et le début...

La fin du chantier de construction

Sous un soleil resplendissant, c'est le 5 octobre 2018 que la première pierre a été posée annonçant le début du vaste chantier de construction du Centre cinéraire de Neufchâteau composé d'un crématorium, d'un parc cinéraire forestier, des voiries et des parkings. L'hiver approchant, ce n'est qu'au retour des beaux jours de l'année suivante que la quiétude de la sapinière du bois de la « Maladrerie » a été quelque peu perturbée par les premiers coups de pelles qui devaient façonner les fondations de ce bâtiment ayant une emprise au sol de 1.860 mètres carrés.

Cette année fut consacrée essentiellement aux finitions du bâtiment, des abords et du parc cinéraire forestier mais également à la mise en place des innombrables plantations extérieures. Les différentes réceptions provisoires des marchés publics de travaux ont été rigoureusement orchestrées sous l'œil attentif de notre auteur de projet.

Même s'il a fallu parfois trouver des solutions à certains problèmes, ce chantier s'est déroulé dans une parfaite entente collaborative grâce à la qualité des adjudicataires et de la majorité de leurs sous-traitants. Il est important de rappeler, que dans pareille aventure, il faut s'entourer d'un auteur de projet qui est compétent, compréhensif, rigoureux et à l'écoute des besoins du maître d'ouvrage. Les qualités individuelles des personnes qui ont constituées les équipes des Services Techniques de la Province de Luxembourg (auteur de projet) ont permis d'apporter à des degrés divers le trait de caractère de ce Centre cinéraire moderne, apaisant et novateur voulu par le maître d'ouvrage.

Avec l'arrivée du printemps, les adjudicataires des différents marchés publics sont parvenus à la finalisation de leur mission permettant à notre intercommunale de prendre possession d'un outil performant qui répond à une demande et un besoin flagrant pour l'ensemble

des habitants de la Province de Luxembourg.

Le coût total des différents marchés publics relatifs à la construction du bâtiment, des abords et du parc cinéraire forestier ainsi qu'à l'installation de l'unité de crémation est de 4.854.629 € HTVA, ce montant inclut les honoraires de l'auteur de projet.

Le début de l'activité

C'est le 21 avril 2021 que l'activité a débuté officiellement au Centre cinéraire de Neufchâteau. Il n'aura fallu que six années dont deux de travaux pour répondre à un besoin énoncé par le Collège de la Province de Luxembourg. Cette constatation démontre une fois encore que le monde politique et une intercommunale (un service public) peuvent apporter une solution rapide face à un besoin donné en unissant leurs forces et ressources.

Les mesures en vigueur dues à la pandémie n'auront pas permis d'envisager une inauguration officielle publique, seule une conférence de presse a été organisée. Les deux partenaires à l'origine de cet ambitieux projet étaient présents, ils étaient représentés par Messieurs Stephan De Mul (Président du Collège provincial) et Bernard Moinet (Député provincial) pour la Province de Luxembourg et Messieurs Louis Maraite (Président) et Miguel Fernandez (Vice-président) pour l'intercommunale Neomansio. Mesdames Michèle Mons delle Roche (Bourgmestre) et Mariline Clementz (Echevine) assistaient également car la Ville de Neufchâteau a été une interlocutrice et actrice importante lorsqu'il fut question d'implanter le Centre cinéraire sur son territoire.

Face aux nombreux représentants des médias, les intervenants ont rappelé leurs implication et détermination pour que ce Centre cinéraire

voit le jour dans cette région. Ils rappellent également que la mise en commun de l'expertise des trois pouvoirs publics, acteurs dans ce dossier, permet de répondre à un besoin dénoncé par la population du sud de la Belgique et qui trouve une solution réfléchie, pertinente et publique.

À l'issue de la conférence de presse, une visite de l'ensemble du site a été organisée laissant découvrir un Centre cinéraire complet lové au cœur d'une nature apaisante, il s'étend sur une superficie de plus de 5 hectares. Le crématorium à l'architecture contemporaine s'intègre harmonieusement au cadre forestier qui l'entoure. Un choix de matériaux nobles et durables composés de briques, de pierres et de bois ainsi que de nombreuses baies vitrées assurent une parfaite transition avec le paysage extérieur. L'accès au parc cinéraire forestier s'effectue par une porte vitrée qui s'ouvre sur une terrasse qui traverse le jardin cinéraire du souvenir avec sa pelouse et son plan d'eau de dispersion, ses columbariums et caverne ainsi que la parcelle d'inhumation des urnes. Un peu plus loin, en bordure de la lisière de la sapinière se trouve la forêt cinéraire du souvenir constituée de 5 bosquets respectivement arborés de Charmes, de Chênes, de Séquoias, de Noyers et de Tilleuls, la forêt rend possible une inhumation en pleine terre ou une dispersion des cendres qui sera assurée avec l'assistance de notre personnel.

Durant cette première partie d'année de fonctionnement, nous avons réalisé 499 crémations et organisé 383 cérémonies pour les proches et familles des défunts. Ces chiffres correspondent parfaitement au potentiel envisagé par les différentes études prospectives et démontre l'importance de notre investissement dans cette région.

Le parc cinéraire forestier que nous avons créé, se décline en deux parties distinctes à savoir le jardin cinéraire du souvenir et la forêt cinéraire du souvenir, semble correspondre à un besoin car notre parc a accueilli près de 10% des crémations réalisées. Il est vrai que ce lieu unique où la nature invite au silence, à la sérénité, à l'apaisement... et à la renaissance contribue à rendre le trajet de deuil aussi serein que possible.



Les dernières démarches administratives

Quatre personnes ont été engagées, une coordinatrice de site et 3 agents polyvalents. Les qualités humaines tels que l'empathie, la bienveillance, le respect, la capacité d'écoute, l'adaptabilité et le sens de l'organisation ont été déterminant dans notre choix. Le personnel est totalement polyvalent et assure l'ensemble des fonctions indispensables pour que le centre cinéraire fonctionne parfaitement dans le but de répondre aux besoins des usagers qui fréquentent nos différents services.

Les règlements du crématorium et du parc cinéraire forestier ont été rédigés et adoptés par notre Conseil d'administration, ils sont en adéquation avec les particularités du site et balisent les règles et impositions légales.

La formation du personnel par parrainage

N'ayant jamais travaillé dans un crématorium, le personnel nouvellement engagé a été encadré dans un premier temps par le personnel de la direction afin de lui donner les lignes directrices en termes de missions, de vision et de valeurs de notre intercommunale. L'ensemble de ces éléments sont basés sur le respect mutuel des différences, sur l'équité et l'éthique. Une formation technique a été dispensée par la société qui a fourni l'unité de crémation et l'ensemble des équipements de traitement des effluents gazeux. Des formations pratiques diverses de gestion administrative, de préparation de cérémonie, de prise de parole et d'accueil ont été organisées.

L'élément déterminant et qui devait compléter cette formation a été le parrainage. Dès le début de l'activité et durant près d'un mois, deux membres du personnel du site de Liège (un agent polyvalent et un agent de crémation) sont allés

épauler le personnel sur place afin de les accompagner dans leur nouvelle prise de fonction. Cet échange a été très bénéfique et a permis de réduire l'importance du stress engendré par leur nouveau métier.

Se faire connaître

Avant l'ouverture du Centre, tous les entrepreneurs de pompes funèbres se trouvant en province de Luxembourg ont été contactés afin de leur proposer une visite personnalisée. C'est ainsi que durant près de deux semaines nous les avons reçus, permettant à notre coordinatrice nouvellement engagée et au directeur général de l'intercommunale de leur faire découvrir les possibilités offertes par ce site et notre façon de travailler mais également d'aborder les différents aspects administratifs.

Des réunions de collaboration ont été organisées avec le Centre d'Action Laïque de la province de Luxembourg ainsi qu'avec l'équipe pastorale catholique qui sont amenés à officier lors des cérémonies d'adieu.

Très logiquement, la responsable du service de l'état civil de la ville de Neufchâteau a été reçue afin d'organiser et faciliter les différentes démarches administratives relatives aux autorisations de crémation et de destination de cendres.



2. Le Centre cinéraire de Héron : répondre à un besoin croissant en province de Liège

Face à la constatation que le nombre de crémations ne fait qu'augmenter, la conférence des élus « Meuse-Condroz-Hesbaye » réunie le 21 mars 2018 aborde pour la première fois la nécessité éventuelle pour la population de l'arrondissement de Huy-Waremme de créer un centre cinéraire sur son territoire.

Afin d'objectiver cette idée, elle décide de solliciter les compétences de notre intercommunale afin d'analyser la pertinence d'un tel projet, raison pour laquelle nous chargeons les services du SEGEFA de l'Ulg (Service d'Etude en Géographie Economique Fondamentale Appliquée) pour étudier cette demande ainsi que la zone couverte par les différents crématoriums wallons. Cette étude démontre qu'il existe, en effet, plusieurs régions en Wallonie nettement moins bien couvertes en termes d'accessibilité. Il s'agit notamment des arrondissements de Huy et de Waremme, de Thuin et de Philippeville.

Vu les résultats concluants de cette première approche, une seconde étude est présentée à la conférence des élus le 16 octobre 2019, elle analyse 5 localisations possibles en estimant le potentiel de crémations, l'amélioration de la couverture en Wallonie et en province de Liège, l'impact sur les crématoriums existants et l'amélioration de l'accès en terme de distance. Celle-ci démontre que ce projet est viable pour notre intercommunale et répond totalement à un besoin objectif pour la population. Sur base des différents critères étudiés, la commune de Héron (sortie autoroutière Héron/Andenne) apparaît comme le lieu idéal pour répondre aux besoins objectivés.

En fonction des différentes études menées, le Conseil d'administration de Neomansio, réuni le 15 novembre 2019, décide à l'unanimité de répondre favorablement à la demande de la conférence des élus « Meuse-Condroz-Hesbaye » de créer un centre cinéraire sur le territoire de la commune de Héron.

Durant cette année, en partenariat avec les représentants de la commune de Héron, nous avons sélectionné plusieurs terrains qui semblaient pouvoir accueillir ce type d'infrastructure, en tenant compte des critères suivants :

- Présence proche d'une alimentation en gaz ;
- Surface disponible comprise entre 4 et 6 hectares ;
- Pas de nappe d'eau affleurante ;
- Proximité d'axes routiers majeurs ;
- En adéquation avec les projets communaux.

Un seul a été retenu, il s'agit d'un terrain de 50.235 m², formé par trois parcelles agricoles pour lequel nous avons mandaté le Département des Comités d'Acquisition du Service Public de Wallonie afin d'estimer la valeur du terrain et d'entamer les négociations indispensables avec les propriétaires en vue de son acquisition.

À ce jour, la négociation avec les propriétaires est toujours en cours, nous espérons aboutir prochainement à un accord qui devrait permettre de satisfaire les deux parties.

3. Le Centre cinéraire de Liège : la rénovation se poursuit

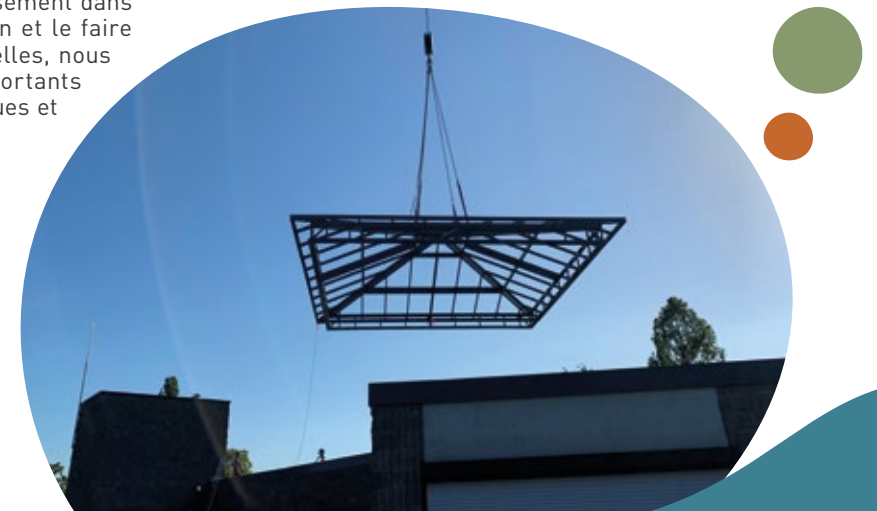
Inauguré en 1978, le Crématorium de Liège/Robermont reste exemplaire à plus d'un titre. Il faut parfois le rappeler, il est le premier à avoir été construit en région wallonne (le second en Belgique) et répond toujours aujourd'hui aux fonctions demandées par un centre cinéraire moderne. Conscient de devoir maintenir notre établissement dans un état irréprochable, éviter sa dégradation et le faire évoluer compte tenu des technologies actuelles, nous avons entamé depuis 2015 des travaux importants qui ont nécessité parfois des études techniques et architecturales importantes.

Ces travaux couvrent différents objectifs, et notamment l'amélioration de l'accueil des défunts, la diminution et l'optimisation de la consommation énergétique du bâtiment, le remplacement d'appareils techniques vieillissants, le bien-être au travail de notre personnel...

C'est ainsi que cette année, nous avons couvert le patio central, à l'aide d'une verrière en forme de pyramide pour rendre cet espace étanche et résoudre d'importants problèmes de dégradations et d'infiltration d'eau au niveau des murs et fenêtres. Avant d'arriver à cette phase majeure, de nombreuses étapes administratives et techniques ont été franchies nécessitant une énergie et un travail important. La charpente métallique a été montée sur notre parking et placée en une seule pièce sur la toiture de notre centre cinéraire, par la suite les vitrages ont été posés. L'ensemble de cette structure pèse environ 7 tonnes.

À présent, il convient de réparer les nombreux dégâts causés par les infiltrations d'eau tant au niveau des murs que des boiseries des fenêtres et d'établir un projet d'aménagement de cet espace qui pourrait certainement être un lieu de quiétude et de sérénité pour les usagers de notre crématorium.

Nos salons funéraires n'étant plus adaptés aux demandes actuelles, nous avons décidé de les rénover et de les transformer afin qu'ils répondent aux attentes de notre époque. Dans ce cadre, nous avons attribué le marché public à l'auteur de projet qui a établi en fonction de nos demandes une esquisse et un avant-projet. Très rapidement nous espérons pouvoir lancer le marché relatif aux travaux de l'ensemble de cet espace. Les travaux pourraient débiter fin de l'année 2022.



4. L'aide à des organisations caritatives qui œuvrent à des défis de notre époque

Depuis que la crémation existe, à l'issue de ce processus thermique, tous les crématoriums du monde doivent mécaniquement séparer les cendres du défunt, des restes ultimes composés de matériaux métalliques. Ces éléments proviennent majoritairement du cercueil (vis, clous, équerres...) mais également du défunt (prothèses, matériel d'ostéosynthèse, plombages...). Très souvent, ces matières se sont amalgamées entre elles car elles ont un point de fusion en dessous de 1.100°C raison pour laquelle elles ne sont pas identifiables. Comme l'ensemble des crématoriums (plus de 1.250 crématoriums dans le monde), nous confions depuis plus de 20 ans ces produits à une société basée au Pays-Bas et spécialisée dans le recyclage des métaux issus de la crémation. Les montants perçus par notre intercommunale ont toujours été consacrés à l'amélioration de l'accueil des familles dans nos centres cinéraires et à des projets ponctuels locaux ayant un lien avec le domaine du deuil ou de la mort. Le fait de financer l'un ou l'autre projet peut être discutable et parfois délicat. Après un débat au sein de notre conseil d'administration, il a été décidé de cibler très logiquement trois grands domaines qui peuvent être en adéquation avec les sommes perçues dans le cadre du recyclage des restes ultimes, à savoir :

- La santé (recherche scientifique) ;
- Le handicap ;
- La précarité.

Afin de garantir la plus grande transparence et indépendance nous avons ciblé des organismes d'utilité publique ou organisation reconnues unanimement par l'ensemble de la population, il s'agit de Cap48, du Télévie et de VivaForLife. Ces trois organisations percevront une aide annuelle récurrente.

5. Les mesures sanitaires bouleversent notre activité

Limitées dans l'organisation des funérailles d'un de leur proche, cette année encore les familles endeuillées n'auront pas entamé leur processus de deuil de la meilleure manière possible. En effet, l'assistance lors de la cérémonie d'adieu a été limitée durant plusieurs mois et l'organisation de réceptions dans nos services HoReCa n'a pas été permis durant les 6 premiers mois de l'année.

Nos missions et valeurs de service public

Les limitations imposées dans le cadre de cette crise sanitaire, même si elles sont totalement justifiées, auront fortement influencé les missions et valeurs que nous défendons au sein de notre service public. Notre rôle qui est notamment de soutenir avec tout le réconfort affectif les proches du défunt et d'accompagner ces hommes et ces femmes le plus sereinement sur leur chemin de deuil a été plus difficile à réaliser durant cette année.

Notre personnel

Sur base de l'analyse sanitaire faite en 2020, les mesures internes de prévention ont été maintenues toute l'année afin de protéger notre personnel des risques encourus. C'est ainsi que nous avons notamment maintenu le port du masque, l'application de gel hydroalcoolique pour chaque personne entrant dans nos bâtiments, le respect de la distanciation sociale et la limitation du nombre de places assises dans les locaux sociaux. Un sens de circulation au sein des couloirs afin d'éviter au maximum les croisements a été maintenu.

Les agents contractuels impactés par la fermeture des services HoReCa et ne pouvant être réaffectés dans un autre service ont été placés en chômage temporaire.

La gestion du personnel aura également été quelque peu affectée par le taux d'absentéisme important de cette année. Fort heureusement, aucun membre de notre personnel n'a été hospitalisé ou dans un état grave des suites du Covid-19.

Il n'empêche que la continuité de notre service public a été permise grâce à la polyvalence de nos agents et par une gestion du personnel efficace et proactive.

Notre activité

Au niveau de notre activité de crémation et contrairement à l'année dernière, nous n'avons pas vécu de pics importants de décès nécessitant une augmentation de nos plages horaires même si globalement le nombre de décès enregistré cette année reste supérieur à l'année qui précède cette pandémie (+3,5%).

La fermeture durant plus de 6 mois de nos services HoReCa engendre une diminution importante de notre chiffre d'affaire. En effet, malgré l'ouverture du site de Neufchâteau, nous n'avons réalisé que 936 réceptions réparties sur nos trois sites d'exploitation contre 1.558 en 2019. Ce chiffre, ne tient pas compte de la perte d'activité de notre cafétéria publique de Liège. Cette perte se traduit bien évidemment négativement dans notre compte de résultat avec une diminution importante des rentrées pour ce secteur d'activité.



4

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2021

En application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD), le Conseil d'administration établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable [\(voir annexe\)](#).

Sur base du rapport d'évaluation des rémunérations et autres avantages pécuniaires ou non [\(voir annexe\)](#) rédigé par le Comité de rémunération, en application de l'article L1523-17 §2 du code précité, le présent rapport trouve ses justifications et sa pertinence.

Le Conseil d'administration s'est donc réuni le 15 avril 2022 pour arrêter son rapport de rémunération relatif à l'année 2021.

L'intercommunale Neomansio a vécu durant cette année au travers de quatre organes : l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, le Comité de rémunération et le Comité d'audit.

Les mandats exercés au sein de l'Assemblée générale et du Comité de rémunération sont exercés à titre gratuit.

Les administrateurs ont perçu par séance à laquelle ils ont participé un jeton de présence de 205 € brut, soit inférieur au montant de 125 € brut à l'indice 138,01 tel que prévu par le CDLD.

Le montant annuel brut des jetons de présence perçus par un administrateur ne dépasse pas le montant maximum de 4.999,28 € à l'indice 138,01 tel que prévu par le CDLD.

Uniquement le Président et le Vice-président perçoivent une rémunération, elle est définie et conforme à l'annexe 1 du CDLD et calculée en fonction des trois critères suivants :

- Le chiffre de la population desservie par les communes associées à l'intercommunale qui s'élève à 922.354 conformément à l'article L1121-3, alinéa 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
- Le chiffre d'affaires de Neomansio repris dans les comptes annuels 2020 s'élève à 4.225.198 € ;
- Le nombre de personnes occupées calculé en ETP et repris au registre du personnel est de 26,5.

En fonction des trois critères précités, le CDLD détermine un montant barémique qui est égal à 14.283,67 € brut à l'indice 138,01 et qui est octroyé à 100% au Président et à 75% au Vice-président.

Le Président et le Vice-président ont participé à l'ensemble des réunions des organes de gestion organisées en 2021, avec les administrateurs ils ne perçoivent pas d'avantages en nature.

Le montant payé aux administrateurs en 2021 s'élève à 65.248,72 €, il se ventile comme suit en fonction de leur qualité :

- Président : 24.867,84 €
- Vice-président : 18.650,88 €
- Administrateurs : 21.730,00 €
- Total : 65.248,72 €

L'ensemble de ces montants correspondent aux prescrits légaux du CDLD et aux modalités de rémunération des administrateurs approuvés par l'Assemblée générale du 27 juin 2018.

Trois directeurs sont assignés aux fonctions de direction (le directeur général, le directeur administratif/financier et le directeur technique).

Les avantages pécuniaires octroyés aux titulaires des emplois qui constituent les fonctions de direction sont ceux arrêtés par le Comité de rémunération et le Conseil d'administration du 13 janvier 2017.

Le montant brut total des rémunérations et avantages alloué au Directeur général (fonction dirigeante locale) ne dépasse pas le plafond déterminé à l'annexe 4 du CDLD et est obtenu en additionnant toutes les sommes en espèces et tous les avantages évaluables en argent.

Aucun autre membre du personnel ne dépasse la rémunération accordée au fonctionnaire dirigeant local.

Le montant de la rémunération annuelle brute, comprenant toutes les sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent, payé en 2021 aux directeurs assignés à la fonction de direction s'élève à 394.345,90 €.

5

L'ACTIVITÉ DE NOS CENTRES CINÉRAIRES

Nos objectifs touchent aux valeurs humaines les plus fondamentales : tolérance, égalité devant la mort, respect des convictions philosophiques ou religieuses.

Les différents services proposés à la population par les Centres Cinéraires de Liège, Welkenraedt et Neufchâteau s'inscrivent dans une perspective d'émancipation d'une mentalité nouvelle visant à donner de la mort une image apaisante, tout en apportant aux personnes éprouvées l'aide et le réconfort auxquels elles ont droit.

Dans cette optique, nos Centres Cinéraires mettent à la disposition des familles (toutes classes sociales confondues) une infrastructure moderne alliant sobriété et discrétion, permettant dans de bonnes conditions de recueillement l'ultime hommage au disparu et les cérémonies d'adieux. Les familles et les visiteurs sont reçus par un personnel qualifié et compétent.

Comme dans les autres crématoriums publics où l'on applique le Code d'éthique de la Fédération Internationale de Crémation, les familles peuvent être assurées que l'intercommunale Neomansio mène toutes les opérations de crémation dans le strict respect de la dignité des morts, et cela conformément aux dispositions légales en vigueur.

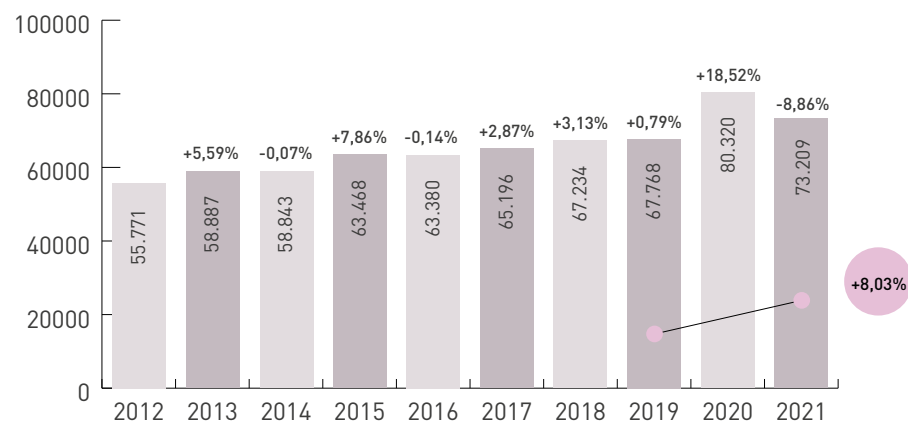
Aux familles dans le désarroi lors d'un décès, Neomansio, entreprise publique, apporte un service démocratique essentiel qui sauvegarde la liberté des funérailles.

1. Nos différents secteurs

A. Les Crématoriums

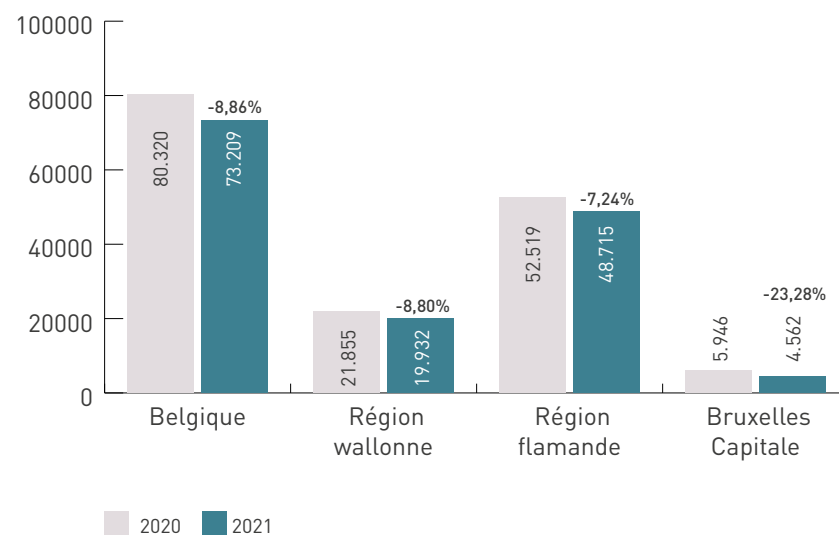
Évolution de la crémation en Belgique

La Belgique compte 21 crématoriums sur l'ensemble de son territoire, deux ont débuté leur activité durant cette année, il s'agit d'Ostende (mars) et Neufchâteau (avril). Ils ont réalisé ensemble 73.209 crémations en 2021. Comparativement à l'année 2020, la Belgique enregistre une diminution du nombre de crémations de 8,86%. Cette importante diminution résulte de la surmortalité que notre pays a connu dans le cadre de la pandémie due à la Covid-19 en 2020. En comparant l'activité réalisée cette année avec celle de 2019, le nombre de crémations augmente de 8,03%.



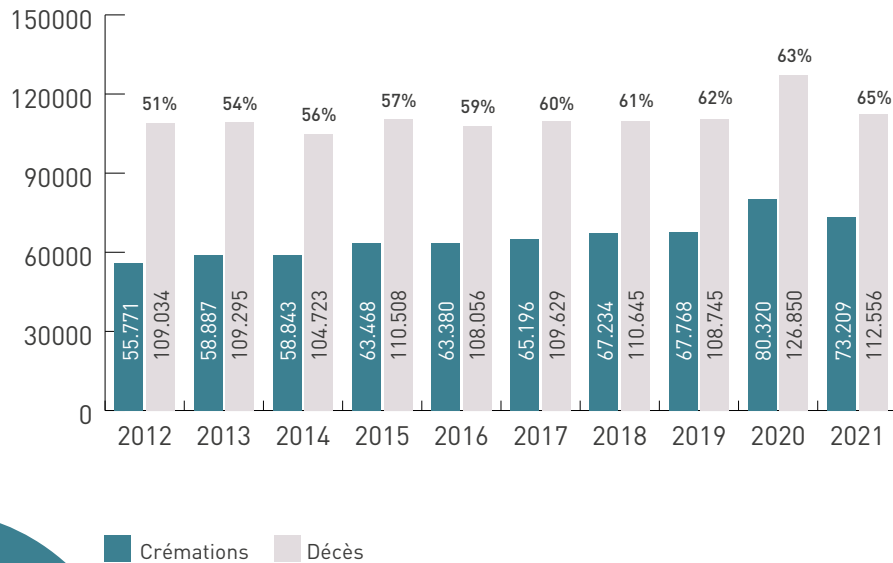
La crémation en Belgique par région

La diminution nationale de 8,86% (N-2=+8,03%) cache une réalité très différente d'une région à l'autre. En effet, la région flamande réduit son nombre de crémations de 7,24% (N-2=+8,6%), la région wallonne de 8,80% (N-2=+11,5%) et Bruxelles Capitale diminue de 23,28% (N-2=-9,36%).



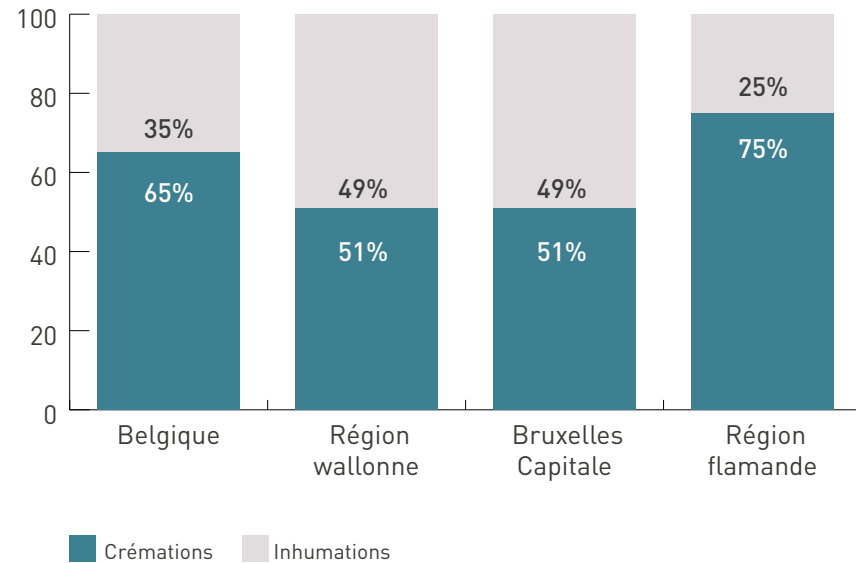
Belgique : crémations par rapport au nombre de décès

Depuis 2012, la crémation est devenue en Belgique le choix de sépulture adopté majoritairement par la population belge, supplantant l'inhumation traditionnelle. Sur base du nombre de décès enregistrés cette année, 65% des défunts ont fait le choix de la crémation en 2021. Ce pourcentage ne fait qu'augmenter chaque année démontrant l'importance que la crémation a pris en Belgique.



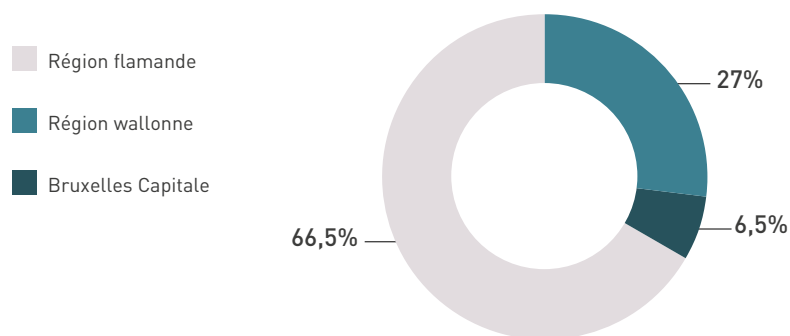
Crémation et inhumation traditionnelle en 2021

Le taux de crémation de 65% que connaît notre pays reste très inégal d'une région à l'autre même si cette différence s'atténue chaque année. C'est ainsi qu'en Flandre il est de 75%, à Bruxelles de 51% et en Wallonie de 51%. Souvenons-nous, il y a à peine 10 ans, en 2011 le taux de crémation était pour notre pays de 50%, en Flandre de 56%, à Bruxelles de 67% et en Wallonie de 28%. Il convient de constater que si le taux de crémation des régions Flamande et Wallonne augmente, la réalité est totalement différente à Bruxelles Capitale.



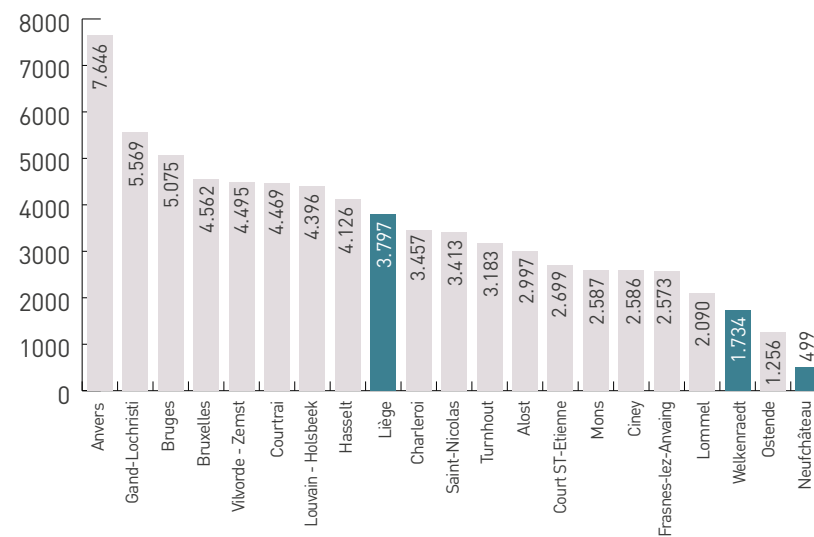
Crémations par région en 2021

La majeure partie des 73.209 crémations réalisées en Belgique durant l'année 2021 provient de la région flamande (48.715 soit 66,5%), suivies ensuite par la région wallonne (19.932 soit 27%) et enfin Bruxelles Capitale (4.562 soit 6,5%).



Les crématoriums belges en 2021

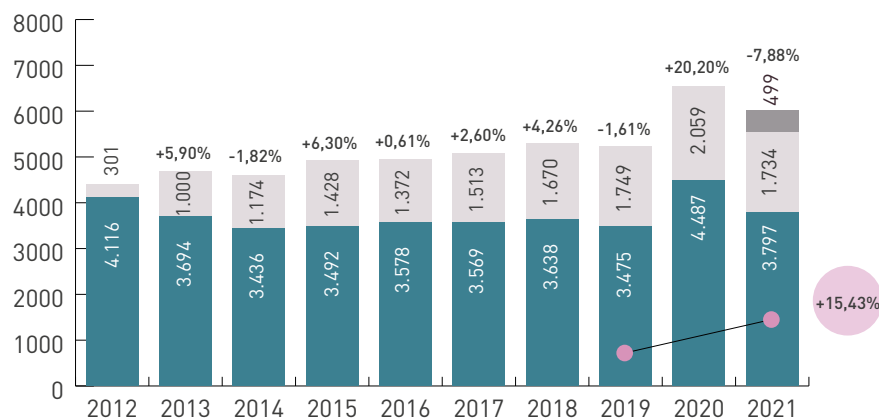
En termes d'importance, sur les 21 crématoriums répartis sur l'ensemble du territoire de la Belgique, notre site liégeois occupe la neuvième place nationale avec 5,19% du nombre total des crémations réalisées en Belgique. Il reste le premier crématorium de Wallonie. Quant à lui, notre Centre cinéraire de Welkenraedt a réalisé 2,37% des crémations nationales et se classe à la dix-neuvième place. Pour ses débuts, notre nouveau site de Neufchâteau a effectué 499 crémations (du 21 avril au 31 décembre). Ensemble, nos trois Centres cinéraires ont réalisé 6.030 crémations, ce qui représente 8,24% des crémations belges et 30,25% de celles réalisées en Wallonie.



Évolution de la crémation à Neomansio

Nos crématoriums de Liège, Welkenraedt et Neufchâteau globalisent ensemble 6.030 crémations en 2021 soit une diminution de 7,88% par rapport à l'année dernière soit 516 crémations de moins (N-2=+15,43% soit 806 crémations de plus). Notre crématorium liégeois réalise 3.797 crémations et voit son activité diminuer de 15,38% soit 690 crémations de moins. Le site de Welkenraedt diminue également de 15,78% soit -325 crémations et totalise 1.734 crémations. Le Centre cinéraire de Neufchâteau ayant débuté son exploitation le 21 avril comptabilise 499 crémations, ce qui démontre que la prévision faite de 700 crémations par an semble atteinte.

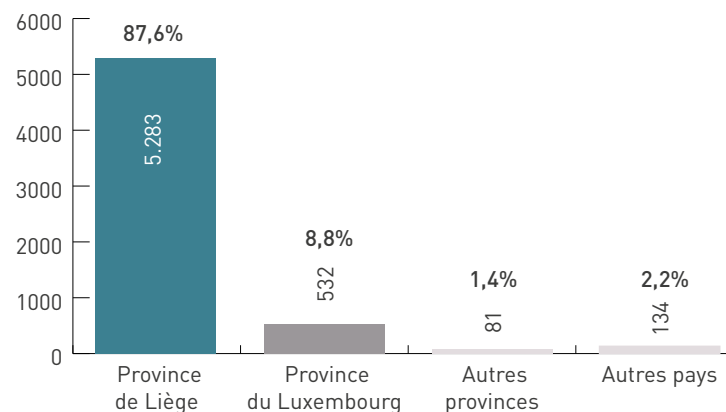
Afin d'affiner plus précisément l'évolution réelle de nos deux sites que sont Liège et Welkenraedt, il convient plus tôt de comparer l'activité réalisée cette année avec les chiffres de 2018 (pour rappel en 2019 nous avons remplacé deux unités de crémation réduisant de ce fait l'activité de Liège qui a été transférée à Welkenraedt et en 2020 l'augmentation du nombre de crémations à la suite de la Covid-19). Cette comparaison démontre que le Centre cinéraire de Liège augmente de 4,37% (+159 crémations) et Welkenraedt progresse de 3,83% (+64 crémations).



Centre Cinéraire de Liège Centre Cinéraire de Welkenraedt Centre Cinéraire de Neufchâteau

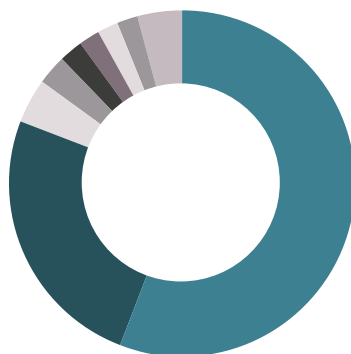
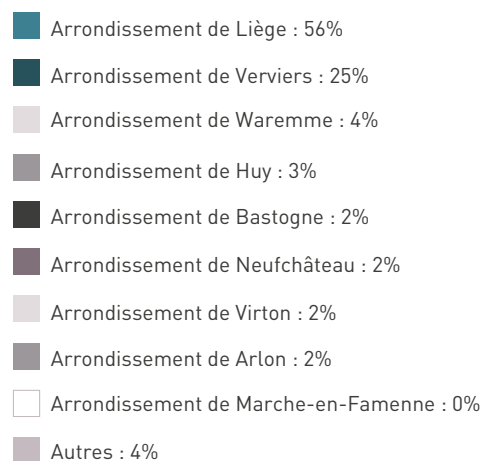
Origine des défunts en 2021

Sur les 6.030 crémations réalisées en 2021 par Neomansio, 5.283 soit 87,61% concernaient des personnes domiciliées en province de Liège au moment de leur décès, 532 en province de Luxembourg (8,82%), 29 en province de Namur, 18 en province de Limbourg, 12 en province de Hainaut, 12 à Bruxelles, 4 en province de Brabant flamand, 3 en province de Brabant Wallon, 3 en province de Flandre occidentale, 71 d'Allemagne, 34 de France, 12 du Grand-Duché de Luxembourg, 8 d'autres pays et 9 sans domicile fixe. Ces chiffres démontrent que notre activité reste essentiellement focalisée sur la province de Liège tout en ayant une belle augmentation pour les défunts originaire de la province de Luxembourg. Les défunts originaires d'une commune associée à notre intercommunale représentent 80,09% du total de nos crémations, ce chiffre diminue depuis l'ouverture du Centre cinéraire de Neufchâteau.



Origine des défunts par arrondissement en 2021

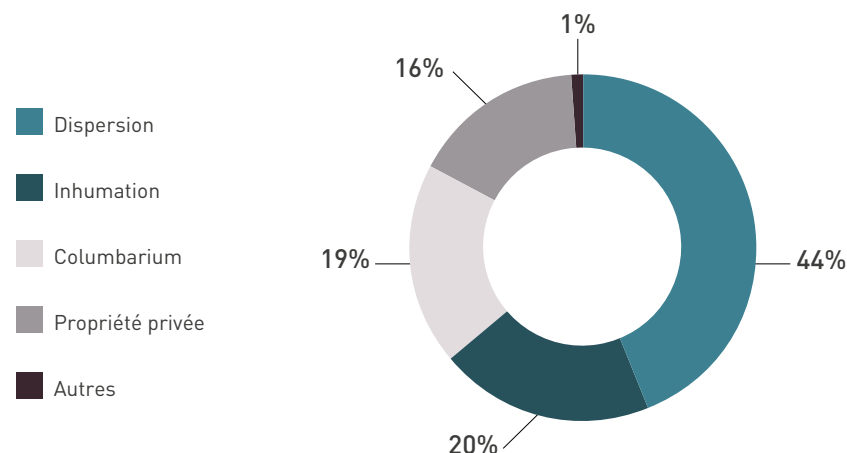
Les défunts dont la crémation est pratiquée dans nos Centres cinéraires proviennent de l'arrondissement de Liège (56% soit 3.388), de l'arrondissement de Verviers (25% soit 1.480), de l'arrondissement de Waremme (4% soit 257), de l'arrondissement de Huy (3% soit 158), de l'arrondissement de Bastogne (2% soit 139), de l'arrondissement de Neufchâteau (2% soit 133), de l'arrondissement de Virton (2% soit 121), de l'arrondissement d'Arlon (2% soit 119) et d'autres arrondissements ou pays moins représentatifs (4% soit 235). En comparant ces chiffres avec les années précédentes, nous constatons qu'une répartition différente s'installe et que très logiquement notre aire géographique s'ouvre très logiquement au sud de la Belgique.



Destination des cendres en 2021

Le choix de la destination des cendres a fortement évolué durant ces vingt dernières années, aidé par les changements législatifs entraînant une modification des choix et des mentalités. C'est ainsi que cette année pour nos sites de Liège, Welkenraedt et Neufchâteau, la dispersion des cendres (2.670, soit 44%) reste majoritaire, suivie par l'inhumation (1.213, soit 20%), le placement de l'urne en columbarium (1.124, soit 19%) et enfin la reprise en propriété privée (983, soit 16%). Il y a plus de vingt ans, la dispersion représentait 69% ; 20% pour l'inhumation et 11% pour le placement en columbarium. À cette époque, la reprise en propriété privée n'était pas autorisée.

De plus, nous constatons que les pratiques varient fortement d'un centre cinéraire à l'autre, c'est ainsi qu'à Liège le choix majoritaire reste la dispersion (51%) alors qu'à Welkenraedt et Neufchâteau elle n'est respectivement que de 35% et 28%. Dans ces deux derniers sites, la tendance semble privilégier une sépulture matérialisable (inhumation, columbarium ou reprise en propriété privée).



Depuis maintenant plusieurs années, il est également possible pour le cohabitant légal et les parents ou alliés au premier degré d'obtenir une partie symbolique des cendres. Durant cette année, 920 défunts soit 15,26% ont été concernés par cette procédure.

PROVINCE DE LIÈGE	
Amay	20
Amblève	10
Ans	137
Anthisnes	11
Aubel	23
Awans	49
Aywaille	60
Baelen	22
Bassenge	50
Berloz	7
Beyne-Heusay	71
Blégny	54
Braives	18
Bullange	10
Burg-Reuland	15
Butgenbach	22
Chaufontaine	163
Clavier	1
Comblain-au-Pont	24
Crisnée	19
Dalhem	18
Dison	72
Donceel	11
Engis	20
Esneux	73
Eupen	116
Faimes	12
Ferrières	9
Fexhe-le-Haut-Clocher	17
Flémalle	173
Fléron	111
Geer	5
Grâce-Hollogne	89
Hamoir	18
Hannut	20
Héron	1

Herstal	212
Herve	62
Huy	32
Jalhay	44
Juprelle	46
La Calamine	28
Liège	1114
Lierneux	11
Limbourg	49
Lontzen	45
Malmedy	58
Marchin	1
Nandrin	17
Neupré	63
Olne	16
Oreye	11
Ouffet	1
Oupeye	109
Pepinster	67
Plombières	53
Raeren	61
Remicourt	22
Saint-Georges-sur-Meuse	41
Saint-Nicolas (Lg.)	97
Saint-Vith	36
Seraing	424
Soumagne	84
Spa	67
Sprimont	82
Stavelot	43
Stoumont	19
Theux	68
Thimister-Clermont	15
Tinlot	2
Trois-Ponts	11
Trooz	45
Verlaine	11

Verviers	328
Villers-le-Bouillet	7
Visé	40
Waimes	35
Wanze	7
Waremme	73
Wasseiges	1
Welkenraedt	74
TOTAL	5.283

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE	
Blankenberge	1
Ostende	2
TOTAL	3

PROVINCE LIMBOURG	
Fourons	4
Gingelom	5
Heers	3
Houthalen-Helchteren	1
Lummen	1
Saint-Trond	2
Tongres	2
TOTAL	18

PROVINCE DE NAMUR	
Andenne	2
Beauraing	1
Bièvre	3
Couvin	1
Gembloux	1
Havelange	2
La Bruyère	1
Namur	7
Philippeville	2

PROVINCE DE NAMUR	
Rochefort	3
Somme-Leuze	1
Vresse-sur-Semois	4
Yvoir	1
TOTAL	29

PROVINCE DU BRABANT FLAMAND	
Liedekerke	1
Nivelles	1
Overijse	1
Rotselaar	1
TOTAL	4

PROVINCE DU BRABANT WALLON	
Hélécine	1
Orp-Jauche	1
Wavre	1
TOTAL	3

BRUXELLES-CAPITALE	
Anderlecht	1
Bruxelles	4
Etterbeek	1
Forest	2
Ixelles	1
Uccle	2
Woluwe-Saint-Lambert	1
TOTAL	12

PROVINCE DU HAINAUT	
Charleroi	4
Comines-Warneton	1
Courcelles	1
Frameries	1
La Louvière	1
Mons	1
Morlanwelz	1
Pont-à-celles	1
Tournai	1
TOTAL	12

PROVINCE DU LUXEMBOURG	
Arlon	65
Attert	23
Aubange	12
Bastogne	38
Bertogne	4
Bertrix	21
Bouillon	17
Chiny	8
Durbuy	3
Erezée	2
Etalle	5
Florenville	17
Gouvy	18
Habay	21
Herbeumont	1
Hotton	2
Houffalize	15
La Roche-en-Ardenne	1
Léglise	8

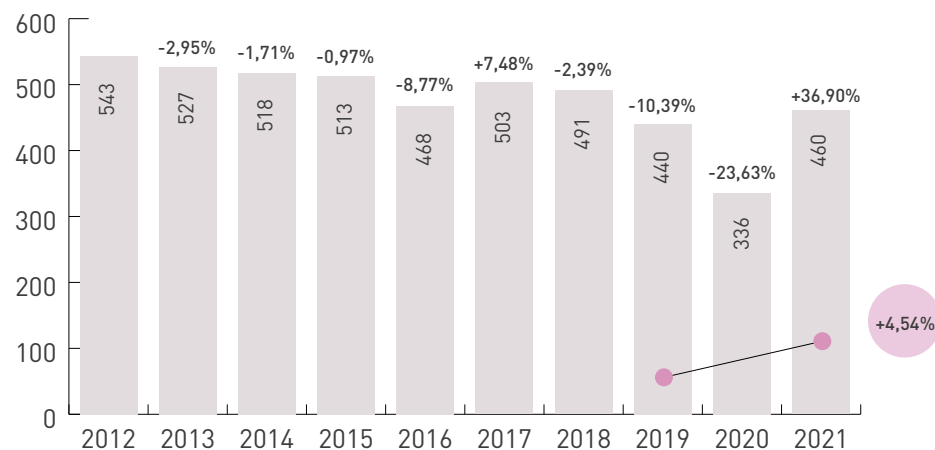
PROVINCE DU LUXEMBOURG	
Libin	12
Libramont-Chevigny	34
Manhay	5
Marche-en-Famenne	2
Martelange	4
Meix-devant-Virton	4
Messancy	15
Musson	4
Neufchâteau	21
Paliseul	7
Rendeux	1
Rouvroy	8
Saint-Hubert	11
Saint-Léger	9
Sainte-Ode	7
Tellin	1
Tenneville	4
Tintigny	11
Vaux-sur-Sûre	12
Vielsalm	45
Virton	34
TOTAL	532

TOTAL GLOBAL	5.89%
AUTRES (étranger ou non-renseigné)	134

B. Le Funérarium

Salons funéraires : évolution annuelle

Nous clôturons l'année en ayant accueilli dans les salons funéraires de notre Centre cinéraire de Liège 460 défunts soit 20 de plus qu'en 2019 (+4,5%). La fréquentation reste stable mais nous pourrions très certainement l'augmenter en améliorant l'esthétique et le confort. Très prochainement, des travaux devraient débuter dans nos salons funéraires afin de les rendre adaptés aux souhaits des usagers.

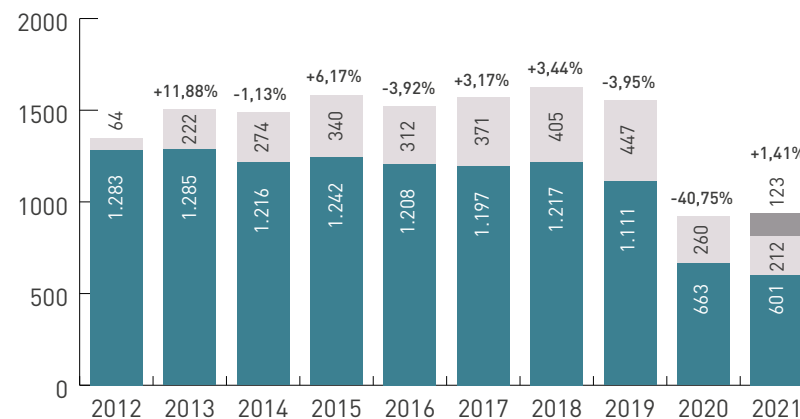


C. Les Services HoReCa

Salons de réceptions : évolution annuelle

À nouveau cette année, l'activité de nos services HoReCa a été affectée par la crise sanitaire. Une fermeture totale a été imposée du 1 janvier au 14 juin. Après cette période, l'ouverture a été permise en respectant de multiples restrictions. La fermeture totale de ce secteur aura couvert pratiquement la moitié de l'année comme en 2020 engendrant une légère augmentation globale de l'activité (+1,41%) due à l'ouverture de notre centre cinéraire de Neufchâteau. En 2020 nous avons réalisé 923 réceptions contre 936 cette année dont 123 à Neufchâteau. Pour la seconde année, ces restrictions ont eu un impact financier négatif important pour ce secteur d'activité.

Il convient également de penser aux nombreuses familles endeuillées qui n'auront pas pu profiter de l'espace de convivialité que nous mettons à leur disposition afin de passer le plus sereinement le temps qui sépare la fin de la cérémonie d'adieu et la remise de l'urne cinéraire.



■ Centre Cinéraire de Liège ■ Centre Cinéraire de Welkenraedt ■ Centre Cinéraire de Neufchâteau

D. Les Parcs cinéraires

L'intercommunale Neomansio gère deux Parcs cinéraires, l'un au Centre cinéraire de Welkenraedt et l'autre à Neufchâteau. À Liège, la situation est totalement différente car historiquement, c'est la Ville de Liège qui gère l'ensemble de l'activité de destination cinéraire dans le cadre de son cimetière de Robermont. Nos Parcs cinéraires ont été créés afin de conserver le caractère naturel et diversifié du lieu qui les accueille pour qu'ils soient perçus comme un havre de paix dédié à la mémoire collective.

Implanté à l'arrière du Crématorium de Welkenraedt, dans un terrain dédié autrefois à l'extraction de l'argile du sol pour en façonner des briques, le Parc cinéraire de Welkenraedt colonisé aujourd'hui par une faune et flore variées trouve depuis dix ans pleinement sa vocation et son utilité. En 2021, c'est 16,78% des crémations (291) réalisées sur ce site qui ont choisi notre parc comme destination cinéraire.

À Neufchâteau, le pôle cinéraire s'est implanté dans le paysage exceptionnel d'un écrin forestier constitué d'une sapinière de 23 hectares. C'est au cœur de cette nature que le parc cinéraire forestier a été développé, concept novateur et de plus en plus demandé. Très logiquement, le cadre paysager constituant le monument funéraire, les composantes du parc se fondent dans la nature environnante. Notre Parc forestier se décline en deux parties pour y accueillir les cendres des défunts : le Jardin cinéraire du souvenir avec ses structures plus traditionnelles (columbariums, cavurnes, dispersion sur pelouse ou plan d'eau, inhumation « bio ») et la Forêt cinéraire du souvenir au cœur de la nature (dispersion et inhumation « bio » en forêt). Pour cette première année, 9,62% des crémations (48) réalisées à Neufchâteau ont choisi le parc cinéraire forestier comme destination cinéraire.

	Welkenraedt	Neufchâteau
Dispersion sur pelouse	266	13
Dispersion sur plan d'eau	Non existant	11
Dispersion en Forêt	Non existant	18
Columbarium	7	3
Cavurne	13	2
Inhumation en pleine terre « Bio »	5	1

2. Le personnel

Au cours de l'exercice 2021, l'intercommunale Neomansio a occupé en nombre moyen de travailleurs 20,2 temps plein et 12,2 temps partiels, ce qui équivaut à 27,4 ETP dont 10,3 attribués à des hommes et 17,1 à des femmes. Ces différents emplois sont répartis sur les sites de Liège, de Welkenraedt et de Neufchâteau. Tous les agents occupés par Neomansio, exception faite des étudiants et des remplaçants ou agents nouvellement engagés, disposent d'un contrat à durée indéterminée ou sont statutaires, il n'existe pas de contrats précaires.

À la clôture de l'exercice, le tableau ci-dessous donne une image figée au 31 décembre 2021 sur l'affectation de notre personnel ainsi que son statut.

	Personnel administratif	Agent polyvalent	Personnel « crématorium »	Personnel « Accueil »	Personnel « HoReCa »	Personnel « Entretien »	Concierge	Total	%
Agents contractuels	1,75	2,5	4	5	3,30	1	0,18	17,73	66,83
Agents statutaires	4	0	0	2	2,80	0	0	8,80	33,17
Effectif total	5,75	2,5	4	7	6,10	1	0,18	26,53	-
Pourcentage	21,67	9,42	15,08	26,39	22,99	3,77	0,68	-	100



3. Les résultats financiers

A. Le bilan

En comparant les exercices 2020 et 2021, les rubriques principales du bilan font apparaître les écarts suivants :

RUBRIQUES DU BILAN	Exercice 2021	Exercice 2020	Evolution
Actifs immobilisés ¹	14.376.826	13.416.934	+959.892
Actifs circulants ²	4.663.395	5.463.524	-800.129
Capitaux propres ³	11.905.568	11.745.930	+159.638
Provisions ⁴	163.333	141.667	+21.666
Dettes ⁵	6.971.320	6.992.862	-21.542

B. Le compte de résultats

	2021	2020	Différence
PRODUITS			
Crématorium ¹	3.511.807	3.757.879	-246.072
Funérarium ¹	105.285	75.624	+29.661
HoReCa ¹	409.823	323.150	+86.673
Parc Mémoirel ¹	22.425	18.818	+3.607
Autres produits ²	45.486	49.727	-4.241
TOTAL DES PRODUITS	4.094.826	4.225.198	-130.372
CHARGES			
Approvisionnements	123.082	100.042	+23.040
Biens et services divers ³	1.139.849	959.125	+180.724
Rémunérations ⁴	1.859.950	1.748.156	+111.794
Provisions et amortissements ⁵	712.733	411.981	+300.752
Autres charges ⁶	37.450	70.588	-33.138
TOTAL DES CHARGES	3.873.064	3.289.892	+583.172
BENEFICE D'EXPLOITATION	221.762	935.306	-713.544
Produits financiers	31.658	31.839	-181
Charges financières ⁷	75.806	35.945	+39.861
BENEFICE DE L'EXERCICE	177.614	931.200	-753.586

¹ L'augmentation des valeurs comptables nettes des actifs immobilisés s'explique essentiellement par les investissements réalisés dans le cadre de la construction du Centre cinéraire de Neufchâteau.

² La diminution des actifs circulants est la conséquence des décaissements relatifs aux investissements réalisés pour la phase finale de la construction du Centre cinéraire de Neufchâteau.

³ Augmentation des capitaux propres suite au bénéfice de l'exercice.

⁴ Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont déterminées avec prudence, sincérité et bonne foi. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

⁵ Le décroissement des dettes s'explique par le remboursement du capital concernant les deux crédits d'investissement liés à la construction des centres cinéraires de Welkenraedt et Neufchâteau.

¹ Le chiffre d'affaires « crématorium » est en diminution par rapport à l'année antérieure. Cette diminution est due à la période Covid-19 qui a engendré une forte augmentation du nombre de crémations pour l'année 2020. Le chiffre d'affaires Horeca est quant à lui en augmentation par rapport à l'année antérieure. Ce chiffre d'affaires Horeca comporte une période de fermeture imposée par les règles sanitaires d'une durée de six mois similaires à l'année 2020.

² Ce poste est composé essentiellement de remboursements dans le cadre de notre assurance pour dommages divers et d'une plus-value sur réalisation d'immobilisation corporelle.

³ L'augmentation du poste « biens et services divers » est déterminée par les dépenses effectuées dans le cadre de l'ouverture du Centre cinéraire de Neufchâteau.

⁴ Augmentation du poste des rémunérations à la suite de l'engagement de 2 ETP sur le Centre cinéraire de Neufchâteau.

⁵ Provisions effectuées dans le cadre de réfections des unités de crémations sur le Centre de Liège et comptabilisation des dotations concernant les investissements réalisés dans le cadre de la construction du Centre cinéraire de Neufchâteau.

⁶ Régularisation de charges et produits des années antérieures.

⁷ Crédits d'investissements du Centre cinéraire de Welkenraedt et du Centre cinéraire de Neufchâteau.

C. Le plan financier pluriannuel

	2022
PRODUITS	
Crématorium	3.635.397
Funérarium	97.778
HoReCa	885.029
Parc Mémoirel	20.200
TOTAL DES PRODUITS	4.638.404
CHARGES	
Personnel	2.071.012
Amortissements et provisions	662.459
Approvisionnements	278.454
Services et biens divers	1.295.916
TOTAL DES CHARGES	4.307.841
BENEFICE D'EXPLOITATION	330.563
Produits financiers	35.511
Charges financières	68.517
BENEFICE DE L'EXERCICE	297.557

4. Liste des adjudicataires

Marché public de services par procédure négociée sans publication préalable relatif à la désignation d'un réviseur d'entreprises comme Commissaire pour les années 2022-2023-2024

- Adjugé le 15 octobre 2021 à la société VMD Réviseurs d'entreprise, Avenue François Bovesse 100 à 4053 Embourg pour le montant d'offre contrôlé de 22.200 HTVA et 26.862 TVAC.

Marché public de services par procédure négociée sans publication préalable relatif à la gestion du portefeuille d'assurances

- Adjugé le 10 décembre 2021 à la société Ethias Assurance, rue des Croisiers, 24 à 4000 Liège, pour le montant d'offre contrôlé hors options de 129.908,01 € toutes taxes comprises et de 138.886,17 € avec les options sélectionnées.

Marché public de fournitures par procédure négociée sans publication préalable relatif aux boissons froides

- Adjugé le 10 décembre 2021 à la société Inbev, Rue Branche Planchard 280 à 4430 Ans, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 72.882,13 € hors TVA (81.940,59 € TVAC).

Marché public de services par procédure négociée sans publication préalable relatif au Nettoyage des locaux et/ou des vitres

- Adjugé le 10 décembre 2021 à la société Gestanet sprl, Parc Industriel des Hauts Sarts, Première Avenue 115-117 à 4040 Herstal, pour le montant d'offre contrôlé de 74.916,92 € hors TVA (90.649,47 € TVAC).

Marché public de fournitures par procédure négociée sans publication préalable relatif aux produits de boulangerie-pâtisserie

- Adjugé le 10 décembre 2021 à la Boulangerie Remacle, route Charlemagne, 16 à 4841 Welkenraedt, pour le montant d'offre contrôlé de 96.477,49 € hors TVA (102.266,14 € TVAC).

5. Rapport du Collège des Commissaires

Rapport de commissaire A l'assemblée générale de la société SC NEOMANSIO pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Neomansio (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 novembre 2018, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de SC Neomansio durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021 ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 19.040.221 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 177.614.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

Conformément à l'article 3:4 du Code des sociétés et des associations, la société est exemptée d'établir le rapport de gestion visé aux articles 3:5 et 3:6 de ce code.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1^{er}, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision ainsi que son réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance - Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège, le 10 mai 2022

HLB Dodémont – Van Impe & C° SRL
Commissaire représenté par Alain Malmedy
Réviseur d'entreprises

6. Comptes annuels

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **NEOMANSIO**
 Forme juridique : Société coopérative
 Adresse : Rue des Coquelicots N° : 1 Boîte :
 Code postal : 4020 Commune : Liège-4020
 Pays : Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège
 Adresse Internet : www.neomansio.be
 Adresse e-mail : info@neomansio.be

Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du
 les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du au

l'exercice précédent des comptes annuels du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.1.3, A-app 6.2, A-app 6.7, A-app 7, A-app 8, A-app 10, A-app 11, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

DENIS André Avenue Monbijou 99 4960 Malmedy BELGIQUE Début de mandat : 2019-06-27	Fin de mandat :	Administrateur
MOINET Bernard Rue Grande 71 6687 Bertogne BELGIQUE Début de mandat : 2019-06-27	Fin de mandat :	Administrateur
CLOTUCHE Carine Rue de Campine 451 4000 Liège BELGIQUE Début de mandat : 2019-06-27	Fin de mandat :	Administrateur
KRINS Fiona Rue des Economes 22 4051 Vaux-sous-Chèvremont BELGIQUE Début de mandat : 2019-06-27	Fin de mandat :	Administrateur
KRETTELS GUY rue Julien Lahaut 11 4000 Liège BELGIQUE Début de mandat : 2019-06-27	Fin de mandat :	Administrateur
MANIGLIA Giuseppe rue Pierreuse 247 4000 Liège BELGIQUE Début de mandat : 2019-06-27	Fin de mandat :	Administrateur
SIMONS Joseph Quatre Chemins 25 4841 Henri-Chapelle BELGIQUE Début de mandat : 2019-06-27	Fin de mandat :	Administrateur
MARAITE Louis Rue des Hirondelles 59 4000 Liège BELGIQUE Début de mandat : 2019-06-27	Fin de mandat :	Président du Conseil d'Administration
OMARI MWAYUMA Marie-Jeanne rue du Gai Logis 8 4030 Grivegnée (Liège) BELGIQUE Début de mandat : 2019-06-27	Fin de mandat :	Administrateur

GONZALEZ GARCIA Michaël

Rue de la Malgagnée 91

4040 Herstal

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-11-13

Fin de mandat :

Administrateur

FAWAY Michel

Rue de Visé 308

4020 Liège-4020

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat :

Administrateur

FERNANDEZ Miguel

Rue de la Ferme 27

4032 Chênée

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat :

Vice-président du Conseil d'Administration

EL HASNAOUI Sarah

Rue de Rotterdam 24

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat :

Administrateur

MISSAIRE Thierry

rue Amand Charlier 27/1

4351 Hodelige

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat :

Administrateur

HLB DODEMONT-VAN IMPE & C° (B00013)

0428148201

Chaussée de la Hulpe 166

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-01-01

Fin de mandat : 2021-12-31

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

MALMEDY Alain (A01343)

Quai des Venues 18

4020 Liège-4020

BELGIQUE

N°	0246905085	A-app 2.2
----	------------	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Location-financement et droits similaires

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

ACTIFS CIRCULANTS

Créances à plus d'un an

Créances commerciales

Autres créances

Stocks et commandes en cours d'exécution

Stocks

Commandes en cours d'exécution

Créances à un an au plus

Créances commerciales

Autres créances

Placements de trésorerie

Valeurs disponibles

Comptes de régularisation

TOTAL DE L'ACTIF

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	20		
	21/28	14.376.826	13.416.935
6.1.1	21	5.102	444
6.1.2	22/27	14.371.724	13.416.491
	22	11.748.840	7.752.800
	23	2.463.524	1.901.222
	24	159.360	94.349
	25		
	26		
	27		3.668.120
6.1.3	28		
	29/58	4.663.395	5.463.524
	29	26.574	28.406
	290		
	291	26.574	28.406
	3	15.945	12.372
	30/36	15.945	12.372
	37		
	40/41	833.611	714.416
	40	593.933	497.977
	41	239.678	216.439
	50/53	1.142.461	1.109.168
	54/58	2.598.218	3.532.229
	490/1	46.586	66.933
	20/58	19.040.221	18.880.459

N° 0246905085 A-app 3.2

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Apport

Disponible

Indisponible

Plus-values de réévaluation

Réserves

Réserves indisponibles

Réserves statutairement indisponibles

Acquisition d'actions propres

Soutien financier

Autres

Réserves immunisées

Réserves disponibles

Bénéfice (Perte) reporté(e)

Subsides en capital

Avance aux associés sur la répartition de l'actif net

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Provisions pour risques et charges

Pensions et obligations similaires

Charges fiscales

Grosses réparations et gros entretien

Obligations environnementales

Autres risques et charges

Impôts différés

DETTES

Dettes à plus d'un an

Dettes financières

Établissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Dettes à un an au plus

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Établissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Comptes de régularisation

TOTAL DU PASSIF

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	10/15	11.905.568	11.745.930
	10/11	6.335.669	6.335.669
	110		
	111	6.335.669	6.335.669
	12	23.602	23.602
	13	5.106.085	4.928.471
	130/1	269.246	260.365
	1311	269.246	260.365
	1312		
	1313		
	1319		
	132		
	133	4.836.839	4.668.106
	14		
	15	440.212	458.188
	19		
	16	163.333	141.667
	160/5	163.333	141.667
	160		
	161		
	162	163.333	141.667
	163		
	164/5		
	168		

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	17/49	6.971.320	6.992.862
6.3	17	5.653.367	5.919.948
	170/4	5.626.793	5.891.541
	172/3	5.626.793	5.891.541
	174/0		
	175		
	176		
	178/9	26.574	28.407
6.3	42/48	1.004.911	830.799
	42	267.039	263.898
	43		
	430/8		
	439		
	44	85.927	75.418
	440/4	85.927	75.418
	441		
	46		
	45	278.131	242.348
	450/3	62.762	99.328
	454/9	215.369	143.020
	47/48	373.814	249.135
	492/3	313.042	242.115
	10/49	19.040.221	18.880.459

N°	0246905085	A-app 4
----	------------	---------

COMPTE DE RÉSULTATS

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	Produits et charges d'exploitation		
	Marge brute (+)/(-)	9900 2.831.894	3.166.031
	Dont: produits d'exploitation non récurrents	76A	
	Chiffre d'affaires	70	
	Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	
	Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62 1.859.950	1.748.156
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	499.304
	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	631/4	
	Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8 21.666	-87.323
	Autres charges d'exploitation	640/8 36.613	49.435
	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	
	Charges d'exploitation non récurrentes	66A 837	21.153
	Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	9901 221.762	935.306
	Produits financiers	75/76B 31.659	31.839
	Produits financiers récurrents	75 31.659	31.839
	Dont: subsides en capital et en intérêts	753 17.976	17.976
	Produits financiers non récurrents	76B	
	Charges financières	65/66B 75.807	35.945
	Charges financières récurrentes	65 75.807	35.945
	Charges financières non récurrentes	66B	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	9903 177.614	931.200
	Prélèvement sur les impôts différés	780	
	Transfert aux impôts différés	680	
	Impôts sur le résultat (+)/(-)	67/77	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	9904 177.614	931.200
	Prélèvement sur les réserves immunisées	789	
	Transfert aux réserves immunisées	689	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905 177.614	931.200

N°	0246905085	A-app 5
----	------------	---------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	177.614	931.200
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	177.614	931.200
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2	177.614	931.200
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920	8.881	46.560
aux autres réserves	6921	168.733	884.640
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)		
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

N°	BE 0246.905.085	A-app 6.1.1
----	-----------------	-------------

ANNEXE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	XXXXXXXXXX	19.488
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	6.100	
Cessions et désaffectations	8039	5.295	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	20.293	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	XXXXXXXXXX	19.044
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	1.442	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109	5.295	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	15.191	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	5.102	

N°	0246905085	A-app 6.1.2
----	------------	-------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	21.912.140
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	6.094.107	
Cessions et désaffectations	8179	4.507.116	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	23.499.131	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	1.988.314
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259	1.988.314	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	10.483.963
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	689.624	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	57.866	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	11.115.721	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	14.371.724	

N°	0246905085	A-app 6.3
----	------------	-----------

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	267.039
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	1.091.158
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	4.562.209
DETTE GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	28.865
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	28.865
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	28.865
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

N°	0246905085	A-app 6.4
----	------------	-----------

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	27,4	27,7
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents			
Produits d'exploitation non récurrents	76		
Produits financiers non récurrents	(76A) (76B)		
Charges non récurrentes	66	837	21.153
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	837	21.153
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif			
	6502		

N°	0246905085	A-app 6.5
----	------------	-----------

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS		
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

N° 0246905085 A-app 6.5

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilage du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Exercice
28.865

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Subside CRAC

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

N° 0246905085 A-app 6.5

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

N° 0246905085 A-app 6.6

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

HLB DODEMONT-VAN IMPE & C°

Exercice
7.294

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Exercice

N°	0246905085	A-app 6.8
----	------------	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

I. Principes généraux
 Les règles d'évaluation sont établies conformément au nouveau code des sociétés et des associations du 23 mars 2019.
 En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:
 Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent;
 dans l'affirmative, la modification concerne :

- et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de milliers EUR
- Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :
- Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :
- [Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour composer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :
- À défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnées ci-dessous, est indubitablement aléatoire :
- Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :
 Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :
 Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :
 Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend milliers EUR
 La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :
 Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :
 17/29
 N° BE 0246.905.085 A-app 6.8

-----+-----
 + + Méthode + Base + Taux en % +
 + Actifs + L (linéaire) + NR (non -----+
 + D (dégressive) + réévaluée) + Principal + Frais accessoires +
 + A (autres) + G (réévaluée) + Min. - Max. + Min. - Max. +
 -----+-----

-----+-----
 + + + + +
 + 1. Frais d'établissement+ + + + +
 + + + + +
 + 2. Immobilisations incorporelles .+ L + NR + 10.00 - 10.00 + 0.00 - 0.00 +
 + + + + +
 + 3. Bâtiements industriels, admini- + + + + +
 + stratifs ou commerciaux *+ L + 0.00 - 3.00 + 0.00 - 0.00 +
 + + + + +
 + 4. Installations, machines et + + + + +
 + outillage *+ L + 5.00 - 20.00 + 0.00 - 0.00 +
 + + + + +
 + 5. Matériel roulant *+ + 0.00 - 12.50 + 0.00 - 0.00 +
 + + + + +
 + 6. Matériel de bureau et mobilier* + L + 10.00 - 33.33 + 0.00 - 0.00 +
 + + + + +
 + 7. Autres immobilisations corp. * .+ + + + +
 -----+-----

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.
 Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
 - montant pour l'exercice : milliers EUR
 - montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : milliers EUR

Immobilisations financières :
 Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :
 Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

- Approvisionnements :
- FIFO (stock caf.t,ria), P.M.P. (urnes et matricules)
- En cours de fabrication - produits finis :
- Marchandises :
- Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :
 - Le coût de revient des fabrications [includ] [n'includ pas] les frais indirects de production.
 - Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [includ] [n'includ pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.
 En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ

18/29
 N° BE 0246.905.085 A-app 6.8
 (Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).
Commandes en cours d'exécution :
 Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :
 Le passif [xxxxxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :
 Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

- Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :
- Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif, les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : milliers EUR

N°	0246905085	A-app 6.9
----	------------	-----------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Liste des adjudicataires

Marché public de services par procédure négociée sans publication préalable relatif à la désignation d'un réviseur d'entreprises comme Commissaire pour les années 2022-2023-2024
 Adjudgé le 15 octobre 2021 à la société VMD Réviseurs d'entreprise, Avenue François Bovesse 100 à 4053 Embourg pour le montant d'offre contrôlé de 22.200 HTVA et 26.862 TVAC.

Marché public de services par procédure négociée sans publication préalable relatif à la gestion du portefeuille d'assurances
 Adjudgé le 10 décembre 2021 à la société Ethnia Assurance, rue des Croisiers, 24 à 4000 Liège, pour le montant d'offre contrôlé hors options de 129.908,01 € toutes taxes comprises et de 138.886,17 € avec les options sélectionnées.

Marché public de fournitures par procédure négociée sans publication préalable relatif aux boissons froides
 Adjudgé le 10 décembre 2021 à la société Inbev, Rue Branche Planchard 280 à 4430 Ans, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 72.882,13 € hors TVA (81.940,59€ TVAC).

Marché public de services par procédure négociée sans publication préalable relatif au Nettoyage des locaux et/ou des vitres
 Adjudgé le 10 décembre 2021 à la société Gestanet sprl, Parc Industriel des Hauts Sarts, Première Avenue 115-117 à 4040 Herstal, pour le montant d'offre contrôlé de 74.916,92 € hors TVA (90.699,47 € TVAC).

Marché public de fournitures par procédure négociée sans publication préalable relatif aux produits de boulangerie-pâtisserie
 Adjudgé le 10 décembre 2021 à la Boulangerie Remacle, route Charlemagne, 16 à 4841 Welkenraedt, pour le montant d'offre contrôlé de 96.477,49 € hors TVA (102.266,14 € TVAC).

N°	0246905085	A-app 9
----	------------	---------

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Codes	Exercice
9072	
9076	
9078	183.199

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (RUBRIQUES 45 ET 178/9 DU PASSIF)

Dettes fiscales échues

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

MONTANT DES SUBSIDES EN CAPITAUX OU EN INTÉRÊTS PAYÉS OU ALLOUÉS PAR DES POUVOIRS OU INSTITUTIONS PUBLICS

N°	0246905085	A-app 12
----	------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
100	20,2	12,2	27,4	27,7
101	31.831	10.971	42.802	40.938
102	1.383.208	478.742	1.859.950	1.748.156

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée	110	15	9	20,2
Contrat à durée déterminée	111	4	4	6,3
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0
Contrat de remplacement	113	0	0	0

Par sexe et niveau d'études

Hommes	120	9	1	9,2
de niveau primaire	1200	1	0	1
de niveau secondaire	1201	4	1	4,2
de niveau supérieur non universitaire	1202	2	0	2
de niveau universitaire	1203	2	0	2
Femmes	121	10	12	17,3
de niveau primaire	1210	1	6	4,6
de niveau secondaire	1211	3	3	4,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	6	0	5,9
de niveau universitaire	1213	0	3	2

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction	130	3	0	3
Employés	134	8	7	12,2
Ouvriers	132	8	6	11,3
Autres	133	0	0	0

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	19	13	26,5

N°	0246905085	A-app 12
----	------------	----------

TABEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	5	4	7,3
305	4	3	6,4

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5801	5811
Nombre d'heures de formation suivies	5802	5812
Coût net pour la société	5803	5813
dont coût brut directement lié aux formations	58031	58131
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	58132
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	58133

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5821	5831
Nombre d'heures de formation suivies	5822	5832
Coût net pour la société	5823	5833

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5841	5851
Nombre d'heures de formation suivies	5842	5852
Coût net pour la société	5843	5853

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

6. ANNEXES

1. Rapport annuel d'évaluation 2021 des rémunérations

Exposé des motifs

Vu l'article L1523-17, §2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation qui prévoit l'obligation pour le Comité de rémunération d'établir annuellement un rapport écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction ;

Compte tenu que ce rapport est transmis pour information au Conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs ;

Compte tenu qu'en 2021, en application du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de nos statuts, l'intercommunale compte quatre organes de gestion, à savoir l'Assemblée générale constituée des représentants des associés, le Conseil d'administration composé de 15 administrateurs, le Comité de rémunération composé de 5 administrateurs et le Comité d'audit composé de 3 administrateurs ;

Compte tenu que l'exercice d'un mandat d'administrateur implique pour celle et celui qui l'accepte une charge de travail et des responsabilités non négligeables, c'est en effet le Conseil d'administration qui propose à l'Assemblée générale la stratégie de l'intercommunale, les budgets nécessaires pour la mener et qui contrôle sa mise en œuvre pour in fine arrêter les comptes annuels ;

Compte tenu que l'administrateur assume des responsabilités civiles ou pénales ;

Compte tenu que les mandats exercés au sein de l'Assemblée générale et du Comité de rémunération sont exercés à titre gratuit ;

Compte tenu que les administrateurs ont perçu par séance à laquelle ils ont participé un jeton de présence de 205 € brut, soit inférieur au montant de 125 € brut à l'indice 138,01 prévu par le CDLD ;

Compte tenu que le montant annuel brut des jetons de présence perçus par un administrateur ne dépasse pas le montant de 4.999,28 € à l'indice 138,01 ;

Compte tenu que parmi les administrateurs, seuls le Président et le Vice-président ont perçu une rémunération durant l'année 2021 ;

Compte tenu que l'allocation d'une rémunération se justifie pour le Président et le Vice-président par la plus grande implication que ces postes nécessitent, la maîtrise et la préparation nécessaire de certains dossiers, la disponibilité plus grande et les réunions plus nombreuses, qu'elles soient officielles ou informelles ;

Compte tenu des spécificités de l'intercommunale Neomansio et de l'annexe 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, trois critères déterminent la rémunération du Président du Conseil d'administration (population des communes associées, chiffre d'affaires de l'institution, personnel occupé) ;

Vu que le chiffre de la population desservie par les communes associées à l'intercommunale s'élève à 922.354 conformément à l'article L1121-3, alinéa 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu que le chiffre d'affaires de l'intercommunale Neomansio repris dans les comptes annuels 2020 s'élève à 4.225.198 € ;

Vu que le nombre de personnes occupées calculé en ETP

et repris au registre du personnel est de 26,5 ;

Vu que le score total cumulé relatif aux trois critères précités est égal à 2 et correspond au plafond 4 tel que repris dans l'annexe 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Compte tenu que la rémunération barémique brute annuelle associée à ce plafond 4 est égal à 14.283,67 € à l'indice 138,01 ;

Compte tenu que la rémunération barémique brute annuelle attribuée au Président de l'intercommunale Neomansio est de 14.283,67 € à l'indice 138,01 ;

Compte tenu que l'annexe 1 du Code précité prévoit que la rémunération du Vice-président est fixée à 75% de la rémunération du Président ;

Compte tenu des spécificités de l'intercommunale Neomansio et de la présence de différents sites d'exploitation ;

Compte tenu que le Président et le Vice-président ont participé à l'ensemble des réunions des organes de gestion ;

Compte tenu que les administrateurs ne perçoivent pas d'avantages en nature ;

Compte tenu que sont considérés comme exerçant une fonction de direction les trois directeurs dont le directeur général qui est titulaire de la fonction dirigeante locale ;

Compte tenu de la décision du Comité de rémunération et du Conseil d'administration du 13 janvier 2017 d'allouer les échelles de rémunération annuelle à l'indice 138,01 du directeur général, du directeur administratif et du directeur de site en fonction du nombre de site :

Nombre de sites	ADG (Directeur général)	ADSA (Directeur administratif)	ADST (Directeur technique)
1	69.513 €	36.834 €	36.834 €
2	76.847 €	44.168 €	44.168 €
3	84.181 €	51.502 €	51.502 €
4	91.515 €	58.836 €	58.836 €

Compte de la décision du Comité de rémunération et du Conseil d'administration du 13 janvier 2017 d'adopter les indemnités reprises à l'article 51 du statut pécuniaire au bénéfice des fonctions de direction (voiture de fonction, carte de carburant, indemnité mensuelle de disponibilité et de bureau, GSM et abonnement) ;

Compte tenu que le montant brut total des rémunérations et avantages alloué au Directeur général (fonction dirigeante locale) ne dépasse pas le plafond déterminé à l'annexe 4 du CDLD et est obtenu en additionnant toutes les sommes en espèces et tous les avantages évaluables en argent ;

Compte tenu qu'aucun autre membre du personnel ne dépasse la rémunération accordée au fonctionnaire dirigeant local ;

Compte tenu que le personnel hors direction bénéficie des barèmes RGB et des différents avantages tels que repris dans le statut pécuniaire ;

Décision

Par ces motifs, l'ensemble des membres présents du Comité de rémunération approuvent la pertinence des rémunérations et autres avantages, pécuniaires ou non, accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice 2021 ainsi que la politique globale de rémunération et de transmettre pour information le présent rapport d'évaluation des rémunérations 2021 au Conseil d'administration du 15 avril 2022.

2. Rapport annuel de rémunération

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	BE 0246 905 085
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Neomansio
Période de reporting	2021

Nombre de réunions	
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	10
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit	1
Comité de secteur	Néant

Titulaires de fonction de direction

Fonction ¹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ²	Détail de la rémunération annuelle brute ³	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local – Directeur général	Dussard Philippe	-	Uniquement rémunération fixe	Néant
Directeur administratif et financier	Géradon Damien	-	Uniquement rémunération fixe	Néant
Directeur de site et technique	Dothée Dominique	-	Uniquement rémunération fixe	Néant
Total rémunérations		394.345,9 €		Néant

¹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière. - ² Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent. - ³ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Membres du Conseil d'administration

Fonction ¹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ²	Détail de la rémunération et des avantages ³	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération	Participation aux réunions
Président	Maraite Louis	24.867,84 €	Uniquement indemnité annuelle de 14.283,67 € (index 138,01)	Plafond 4 = à 14.283,67 € (index 138,01)	Néant	100%
Vice-président	Miguel Fernandez	18.650,88 €	Uniquement indemnité annuelle de 10.712,75 € (index 138,01)	75% du plafond accordé au Président	Néant	100%
Administrateur	Moinet Bernard	2.050 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	100%
Administrateur	Krettels Guy	2.050 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	100%
Administrateur	Maniglia Giuseppe	2.050 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	100%
Administrateur	Omari Mwayuma Marie-Jeanne	1.845 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	90%
Administrateur	Missaire Thierry	2.050 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	100%
Administrateur	Clotuche Carine	1.435 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	70%
Administrateur	André Denis	0 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	0%
Administrateur	Sarah El Hasnaoui	1.025 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	50%
Administrateur	Michel Faway	2.255 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	100% C Adm 100% C Audit
Administrateur	Fiona Krins	1.435 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	60% C Adm 100% C Audit
Administrateur	Léon Martin	1.435 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	100% C Adm 100% C Audit
Administrateur	Joseph Simons	1.845 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	90%
Administrateur	Michèle Monsdelle Roche	205 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	33%
Administrateur	Michaël Gonzalez	2.050 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	100%
Total général		65.248,72 €				

¹ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur. ² La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code. - ³ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus [article L5311-2, § 1^{er}].

Membres du Conseil d'administration durant l'année 2021

Carine Clotuche	70%	7/10
André Denis	0%	0/10
Sarah El Hasnaoui	50%	5/10
Michel Faway	100%	10/10
Miguel Fernandez	100%	10/10
Guy Krettels	100%	10/10
Fiona Krins	60%	6/10
Giuseppe Maniglia	100%	10/10
Louis Maraite	100%	10/10
Léon Martin	100%	6/6
Thierry Missaire	100%	10/10
Bernard Moinet	100%	10/10
M. Mons delle Roche	33%	1/3
M-J Omari Mwayuma	90%	9/10
Joseph Simons	90%	9/10
Michaël Gonzalez	100%	10/10

Membres du Comité d'audit durant l'année 2021

Michel Faway	100%	1/1
Fiona Krins	100%	1/1
Léon Martin	100%	1/1

Membres du Comité de rémunération durant l'année 2021

Sarah El Hasnaoui	0%	0/1
Léon Martin	100%	1/1
Thierry Missaire	100%	1/1
Bernard Moinet	100%	1/1
M-J Omari Mwayuma	100%	1/1

Réunions du Conseil d'administration durant l'année 2021

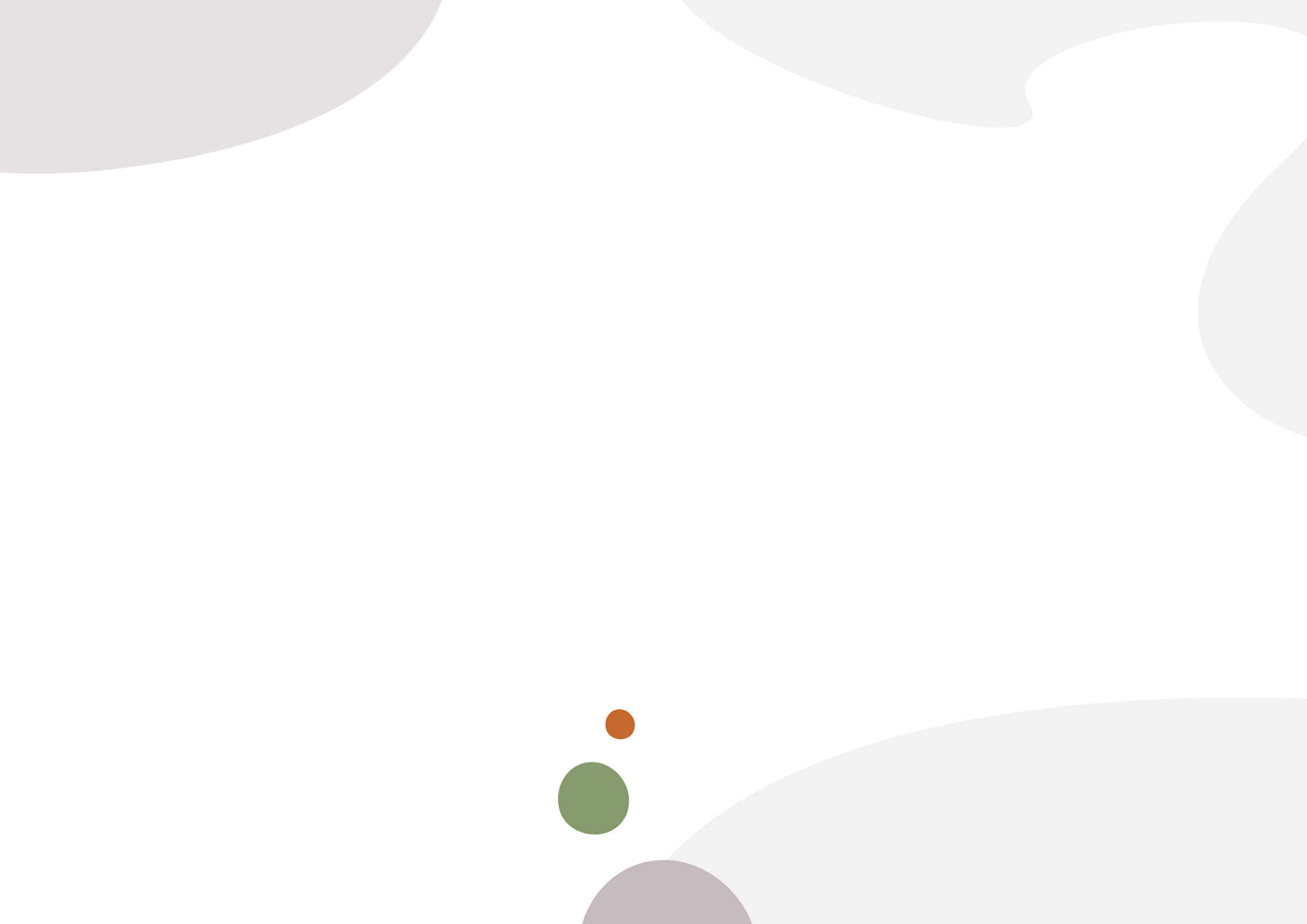
		22/01	19/02	19/03	30/04	28/05	25/06	3/09	15/10	19/11	10/12
Louis Maraite	Président	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Miguel Fernandez	Vice-Président	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Guy Krettels	Administrateur	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Giuseppe Maniglia	Administrateur	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Léon Martin	Administrateur	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	/	/	/	/
Thierry Missaire	Administrateur	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Bernard Moinet	Administrateur	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Marie-Jeanne Omari	Administrateur	Présente	Présente	Présente	Présente	Présente	Présente	Présente	Excusée	Présente	Présente
Sarah El Hasnaoui	Administrateur	Excusée	Présente	Présente	Présente	Absente	Absente	Excusée	Présente	Présente	Excusée
Fiona Krins	Administrateur	Présente	Excusée	Présente	Présente	Présente	Excusée	Excusée	Excusée	Présente	Présente
Michel Faway	Administrateur	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
André Denis	Administrateur	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé
Carine Clotuche	Administrateur	Présente	Présente	Présente	Présente	Excusée	Présente	Excusée	Excusée	Présente	Présente
Joseph Simons	Administrateur	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Excusé	Présent	Présent	Présent
Michaël Gonzalez Garcia	Administrateur	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent	Présent
Michèle Mons delle Roche	Administrateur	/	/	/	/	/	/	Présente	Excusée	Excusée	/

Réunions du Comité d'audit durant l'année 2021

		23/04
Fiona Krins	Administrateur	Présente
Léon Martin	Administrateur	Présent
Michel Faway	Administrateur	Présent

Réunions de rémunération durant l'année 2021

		19/03
Sarah El Hasnaoui	Administrateur	Excusée
Léon Martin	Administrateur	Présent
Thierry Missaire	Administrateur	Présent
Bernard Moinet	Administrateur	Présent
M-J Omari Mwayuma	Administrateur	Présente





Neomansio

crématoriums de service public

Centre Cinéraire LIÈGE

Rue des Coquelicots 1 - B-4020 Liège
T. +32 (0)4 342 80 73 - F. +32 (0)4 344 25 27

Centre Cinéraire WELKENRAEDT

Rue de l'Yser 146 / 148 - B-4840 Welkenraedt
T. +32 (0)87 32 55 00 - F. +32 (0)87 32 55 09

Centre Cinéraire NEUFCHÂTEAU

Drève des Tilleuls 1 - B-6840 Neufchateau (Longlier)
T. +32 (0)61 40 47 60 - F. +32 (0)61 40 47 69